

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

numéro
CM 210706_9

L'an deux mille vingt et un, le six juillet,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trente juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, FERAL Claude, SAUVIER Jean-Marc, VERDOL Marie-Laure, ALIBERT Damien, BOSCH David, BENAMMAR-KOLY Fadilha, PEDROS Isabelle, DETRY Thibault, SYZ Nathalie, KASSOUH Hamed, ENNADIFI Fatiha, GOURMELON Izïa, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

ROCOPLAN Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle, MARRES Gilles à CROS Ludovic, PANIS Michel à ALIBERT Damien, DRUART David à KOEHLER Didier, LAUGIER Élisabeth à VERDOL Marie-Laure, RICARDO Christian à ROUQUETTE Damien, MARTIN José à LAATEB Claude,

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	RÉSERVATION DES AIDES COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE MISE EN VALEUR DES FAÇADES SUR LE PÉRIMÈTRE DÉFINI DE LA VILLE DE LODÈVE ET RELATIVES AU DISPOSITIF DU CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE
----------------	---

VU les délibérations n° CP/2016-DEC/11.20 et n°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie-Pyrénées-Méditerranée relative à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,

VU les délibérations n°20170620008 du Conseil municipal de la ville de Lodève du 20 juin 2017 et n°CC_20170629_001 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 relative à la pré-candidature de la ville de Lodève et de la Communauté de communes de Lodévois et Larzac au dispositif de « Politique régionale de développement et valorisation des "Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée" » pour la période de 2017-2021,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie du 17 juillet 2017 relative aux dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires qui s'appuient sur les politiques territoriales contractuelles et la politique régionale des Bourgs-Centres et la signature de la convention Bourg-centre avec la Région Occitanie,

VU la délibération n°CC_210610_11 du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 et la délibération du Conseil municipal de ce jour, relatives à la modification du règlement pour le suivi de l'opération et l'attribution des aides régionales et communautaires dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la commune de Lodève,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de réserver les aides communales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur le périmètre défini de la commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil Régional des projets suivants :

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE DES TRAVAUX	TYPE (logement)	MONTANT DES	PART CONSEIL RÉGIONAL	PART VILLE DE LODÈVE	PART CC LODEVUOIS ET
---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-----------------------	----------------------	----------------------

		commerce garage)	TRAVAUX HORS TAXES	40 % du montant des travaux HT	20 % du montant des travaux HT	LARZAC 20 % du montant des travaux HT
ZAHAR Fatima	14 rue du Mazel	Logement	16 696,00€	6 678,40€	3 339,20€	3 339,20€
SCI SUNIA représentée par BOUNZEL Fatima	14 B rue du Mazel	Commerce+ logement	5 261,00€	2 104,40€	1 052,20€	1 052,20€
TOTAL			21957,00€	8 782,80€	4 391,40€	4 391,40€

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** la réservation des aides communales détaillées ci-dessus, dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la Commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional,

- **ARTICLE 2: AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront versées à la Communauté de communes Lodévois et Larzac, guichet unique pour les bénéficiaires, imputées au chapitre 204, article 20422 de la section d'investissement du budget principal,

- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

The image shows the official seal of the Municipality of Lodève, which is circular and contains the text 'LODÈVE A LUDOVICO OCTAVO' at the top and 'VILLE DE LODÈVE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle LÉVÊQUE'.